



République et canton de Genève

Commune de Cartigny

Dans sa séance du 19 mai 2014, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013

Le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de 3'444'805.65 F aux charges et de 3'039'887.57 F aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à 404'918.08 F.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de 0 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 0 F.
4. D'approuver la diminution de la fortune nette s'élevant à 404'918.08 F représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2013.

Délibération relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Le Conseil municipal décide par 10 voix, soit à l'unanimité

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 pour un montant total de 649'094.22 F.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges et par la fortune nette..

Dernier jour du délai référendaire : 7 juillet 2014

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 27 mai 2014

Le président :
Jean-Marc Schornoz